

# Serments ou affirmations sur Poll Pad

*(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par. 5.2(3))  
(Loi sur les élections municipales, L.N.-B. 1979, c. M-21-01, par. 5.1(3))*



**C 05 216**  
**(2021-11-30)**

## **Serment de l'ami d'un électeur qui a besoin d'aide**

*(Loi électorale, par. 83(2) / Loi sur les élections municipales, par. 38(1))*

Je jure ou j'affirme solennellement que je marquerai le bulletin de vote strictement selon les directives de l'électeur que j'aide ici, que je ne divulguerai pas le nom des candidats en faveur desquels je marquerai le bulletin de vote ou les réponses à toute question de plébiscite ou de référendum de l'électeur au nom de qui j'agis, et que je n'ai pas déjà agi à titre d'ami de tout autre électeur à la présente élection. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)

## **Serment de l'interprète**

*(Loi électorale, par. 85(2))*

Je jure ou j'affirme solennellement que je traduirai fidèlement les serments, déclarations, questions et réponses qu'un membre du personnel électoral me demandera de traduire pendant la présente élection. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)

## **Serment d'électeur indiqué comme ayant déjà voté**

*(Loi électorale, par. 75.01(6) / Loi sur les élections municipales, par. 37(2))*

Je jure ou j'affirme solennellement que j'ai fourni au membre du personnel électoral mon nom et mon adresse de voirie exacts où je réside habituellement, que je n'ai pas déjà voté à aucun autre bureau de scrutin ou par tout autre moyen aux présentes élections et que je ne voterai pas à un autre bureau de scrutin nulle part dans la province pendant ces élections. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide »).

### **Confirmation de l'électeur (Correction)**

*(Loi électorale, art. 35)*

Je jure ou j'affirme solennellement que j'ai fourni au membre du personnel électoral mon nom et mon adresse de voirie exacts où je réside habituellement. J'aurai dix-huit ans révolus au plus tard le jour du scrutin, et que je réside ou aurai résidé ordinairement au Nouveau-Brunswick pendant les 40 jours qui ont immédiatement précédé la date de l'élection et résiderai ordinairement à l'adresse fournie le jour de l'élection. Je suis citoyen(ne) canadien(ne); et pour autant que je sache, je ne suis pas inhabile à voter en vertu de la *Loi sur les élections municipales* ou la *Loi électorale* pour toute autre raison. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)

### **Confirmation de l'électeur (Adjonction)**

*(Loi électorale, par. 75.01(1) / Loi sur les élections municipales, par. 36(3))*

Je jure ou j'affirme solennellement que j'ai fourni au membre du personnel électoral mon nom et mon adresse de voirie exacts où je réside habituellement. J'aurai dix-huit ans révolus au plus tard le jour du scrutin, et que je réside ou aurai résidé ordinairement au Nouveau-Brunswick pendant les 40 jours qui ont immédiatement précédé la date de l'élection et résiderai ordinairement à l'adresse fournie le jour de l'élection. Je suis citoyen(ne) canadien(ne); et pour autant que je sache, je ne suis pas inhabile à voter en vertu de la *Loi sur les élections municipales* ou la *Loi électorale* pour toute autre raison. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)

### **Serment ou affirmation de l'électeur se portant garant**

*(Loi électorale, par. 75.01(1) et 75.01(3) / Loi sur les élections municipales, par. 36(3))*

Je jure ou affirme solennellement que je suis un électeur habilité apparaissant sur la liste électorale du même bureau de scrutin que la personne qui a demandé à voter. Je crois sincèrement que le requérant est citoyen(ne) canadien(ne), qu'il ou elle a dix-huit ans révolus et qu'il ou elle réside habituellement au Nouveau-Brunswick depuis au moins 40 jours précédant immédiatement la date de l'élection et qu'il ou elle réside ou résidera habituellement à l'adresse de voirie fournie au membre du personnel électoral à la date de l'élection. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)

### **Serment d'habilité à voter**

*(Loi électorale, par. 75.01(4) / Loi sur les élections municipales, par. 37(1))*

Je jure ou j'affirme solennellement que je suis citoyen(ne) canadien(ne), que j'aurai dix-huit ans révolus au plus tard le jour de l'élection en cours, que je réside ou aurai résidé ordinairement au Nouveau-Brunswick pendant les 40 jours qui ont immédiatement précédé la date de l'élection, que je réside actuellement habituellement à l'adresse de voirie telle qu'elle apparaît sur la liste électorale, que je ne suis pas autrement inhabile à voter et que je n'ai pas déjà voté à la présente élection. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)